

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Information sur l'impact de la pandémie du COVID-19

**Paris, le 7 avril 2020**

Les gouvernements des pays touchés par la pandémie du COVID-19, dont la France, ont décidé de mesures de confinement et de fermeture des frontières qui affectent l'ensemble des métiers du groupe. La durée comme l'ampleur de ces mesures exceptionnelles, et au-delà les conditions de retour à la normale, revêtent une trop grande incertitude pour rendre pertinente toute mesure d'impact à ce stade. Nous pouvons toutefois dresser un bilan des premiers effets et décisions prises.

Le groupe s'est d'abord mobilisé pour assurer la protection de l'ensemble de ses clients et salariés, et assurer la continuité de ses services essentiels. Le télétravail a été effectif dès le début du confinement pour garantir la continuité opérationnelle, informatique, juridique et financière de notre activité. Les protocoles sanitaires spécifiques à nos résidences seniors ont été mis en place avec le concours et l'engagement de tous les collaborateurs concernés.

La plupart de nos résidences apparthotels sont fermées, en instance de fermetures ou avec une activité très réduite : comme toute l'industrie hôtelière et touristique, c'est le secteur le plus touché depuis le début du mois de mars. Les dispositions sont prises pour assurer la sécurité et la maintenance à minima des bâtiments fermés. Des avoirs sont ou seront émis pour les annulations de locations conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020. Le délai de retour à la situation pré-crise est très incertain à ce stade, qui dépendra aussi de décisions des pays tiers et des entreprises, pour le tourisme comme les séjours d'affaires.

Nos résidences pour étudiants ont d'abord subi au mois de mars le départ des étrangers et le retour des premiers étudiants français chez leurs parents. L'afflux de préavis devrait se vérifier au 2<sup>e</sup> trimestre si les examens sont reportés en septembre ou remplacés par du contrôle continu, générant une forte baisse des taux d'occupation dans les prochains mois. L'élément décisif de reprise sera la possibilité d'une rentrée universitaire normale en septembre 2020.

L'impact sur nos résidences seniors est avant tout sanitaire et les efforts du groupe sont concentrés sur la sécurité de nos résidents et des personnels à leur service, notamment par la livraison récente de masques rendue possible grâce à la levée des réquisitions à l'importation. La perte d'activité résulte de l'arrêt de la commercialisation locative et du report des livraisons de nouvelles résidences, dont les chantiers de travaux sont suspendus.

L'activité de la branche promotion est affectée dans son avancement commercial et technique, empêchant la prise d'honoraires de gestion et de commercialisation. La durée de l'arrêt des chantiers dépend de discussions encore en cours entre les représentants des entreprises de BTP et le Gouvernement sur les conditions de redémarrage. Elle ne pourra en tout état de cause s'envisager qu'au cas par cas et en mode dégradé. La commercialisation des lots est très fortement ralentie depuis le début du confinement. La signature à distance (électronique) des actes notariés autorisée depuis hier va permettre de redémarrer les ventes notaires, mais à un rythme encore difficile à déterminer.

Ces baisses d'activité ont conduit la direction générale à prendre des mesures de deux ordres :

- en premier lieu, baisser les charges du groupe à travers un plan de chômage partiel et le gel de l'ensemble des recrutements, à l'exception des renforts ponctuels pour nos résidences seniors. Le groupe étudie de plus les possibilités de suspension de nos loyers propriétaires, notamment en lien avec les associations et syndicats professionnels.

- en second lieu, conforter sa trésorerie : le groupe a complété avec succès fin mars 2020 à hauteur de près de 5 m€ l'émission obligataire du 3 décembre 2019, aux mêmes termes et conditions, et mis en place le report de ses charges sociales et fiscales. La direction financière est en discussion très avancée et constructive avec les partenaires bancaires du groupe pour mettre en place le report des échéances d'emprunt, et prépare pour chaque entité impactée les demandes de prêts garantis par l'Etat prévus par la loi de finances rectificative du 23 mars 2020.

Avec ces mesures, le Groupe affiche sa confiance dans sa capacité à assurer sa continuité d'activité et préparer le redémarrage le plus rapidement possible et en toute sécurité. Il continuera de suivre attentivement l'évolution de cette crise et actualisera ses décisions et sa communication en tant que de besoin.